

Direction pédagogique

P^r Joseph THOUVENOT, Président de l'AFRATAPEM
P^r Jean-Jacques GIRAUD, Vice-Président de l'AFRATAPEM
Richard FORESTIER, Directeur de recherches
Nathalie BERTHOMIER, Directrice générale

Equipe pédagogique

Richard FORESTIER
Directeur de recherches à l'Afratapem et Directeur scientifique
des Diplômes Universitaires d'Art-thérapie (Faculté de Médecine
de Tours, Poitiers, Grenoble, Lille-UCL). Musicien.

Nathalie BERTHOMIER, Directrice générale

Anne BOMER
Art-thérapeute diplômée de l'Université de Tours, musicienne,
membre de la Guilde des art-thérapeutes.

ou
Agnès-F. FORESTIER
Art-thérapeute diplômée de l'Université de Tours, calligraphe,
enlumineur, membre de la Guilde des art-thérapeutes.

Conditions financières

Journée de présentation-sélection avec entretien individuel
(non payant).

Frais de formation (individuel) : 448€
Frais de formation (avec prise en charge) : 610€
Dans tous les cas : adhésion à l'AFRATAPEM : 18,30€

Modalités de règlement et cessation anticipée du fait du stagiaire (Extrait du contrat
de formation signé entre le stagiaire et l'organisme de formation – articles L. 6353-
3 à L. 6353-9 du code du travail).

Dans le cas d'un règlement individuel total ou partiel :

- En cas d'abandon ou de cessation anticipée volontaire de la formation par le
stagiaire, celui-ci informera, au plus tard 10 jours avant l'arrêt de la formation,
l'organisme de formation par courrier recommandé avec A.R. Dans ce cas, seules les
heures suivies par le stagiaire jusqu'à la date d'envoi du courrier (cachet de la Poste)
sont dues. En l'absence de lettre recommandée envoyée dans les délais
précités, le stagiaire sera toujours inscrit et devra régler la totalité des heures non
suivies.

- En cas d'abandon ou de cessation anticipée involontaire (cas de force majeure -
article 1148 du code civil) de la formation de la part du stagiaire, celui-ci informera
de la raison de l'arrêt par téléphone dès que possible et par courrier recommandé
avec A.R adressé à l'organisme de formation (joindre le justificatif officiel) dans un
délai d'un mois suivant l'arrêt. Dans ce cas, seules les heures suivies par le stagiaire
jusqu'à la date officielle de l'arrêt (certificat médical...) sont dues. En l'absence de
courrier envoyé dans les délais précités, le stagiaire sera toujours inscrit et devra
régler la totalité des heures non suivies.

- En cas de cessation anticipée du fait de l'organisme de formation : le montant
correspondant au temps non réalisé est déduit du coût total de la formation.

Activité placée sous le haut
patronage du ministère de la
Santé, du ministère de
l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche et du ministère
de la Culture.

Les cours sont dispensés par
des enseignants du Diplôme
Universitaire d'Art-thérapie et
par des professionnels.

Enseignement Préparatoire

Pour l'entrée en formation d'Intervenant Spécialisé en Art-thérapie
2012-Tours (37)

Enseignement destiné aux personnes n'ayant pas le niveau
requis pour entrer directement en formation d'Intervenant
Spécialisé en Art-thérapie.

Organisation de l'enseignement

La formation est composée de trois modules théoriques en
centre, d'un travail individuel guidé et d'un travail
bibliographique.

Les thèmes traitent de la Culture générale (histoire,
histoire des arts, biologie, logique, esthétique) et des
Sciences médicales (troubles mentaux, troubles physiques,
troubles sociaux).

Des études de textes sont demandés aux élèves (résumés
écrits, analyses, présentations orales).

*Les thèmes sont abordés dans leur généralité, ils introduisent les
enseignements traités lors de la formation d'Intervenant
Spécialisé en Art-thérapie.*

La réussite à cet enseignement préparatoire permet
l'entrée directe à la formation théorique et
méthodologique d'Intervenant Spécialisé en
Art-thérapie (Tours, Lyon ou Lille).



Ecole d'Art-thérapie de Tours
A.F.R.A.T.A.P.E.M.
3 rue Calmette
37540 St Cyr/Loire
Tél. (33) 02 47 51 86 20
Fax (33) 02 47 51 76 23
afratapem@wanadoo.fr
www.art-therapie-tours.net

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2012

(sous réserve de modifications)

Pré-requis (après étude et acceptation du dossier* par l'organisme de formation)

Le candidat doit justifier :

d'une compétence artistique :

- niveau supérieur (école d'arts plastiques, de musique, etc.),
- ou pratique artistique confirmée dans les milieux sanitaires, sociaux, culturels ou éducatifs,
- ou prestations publiques validées par l'organisme de formation (expositions, concerts, spectacles...).

et d'une culture générale :

- Licence 2 ou équivalence attestée
- ou Licence 1 et pratique professionnelle dans les milieux sanitaires, sociaux, culturels ou éducatifs, relevant d'un intérêt, d'une compétence et d'un niveau d'études en accord avec l'objectif de la formation (après validation par l'organisme de formation).

* dossier de candidature identique à celui de la formation d'Intervenant Spécialisé en Art-thérapie.

L'entrée en formation préparatoire se fait après étude du dossier puis sélection du candidat lors d'une journée de présentation-sélection. (participation obligatoire).

Evaluation et validation

Une attestation est délivrée à toute personne ayant participé à tous les modules de l'enseignement préparatoire et ayant obtenu la moyenne au contrôle continu.

Cette attestation permet l'entrée directe à la formation d'Intervenant Spécialisé en Art-thérapie (AFRATAPEM - Ecole d'Art-thérapie de Tours) à Tours, Lyon ou Lille.

Milieux professionnels concernés

- Sanitaires (hôpitaux, Instituts Médico-Pédagogiques, Instituts d'Éducation Motrice, etc.)
- Sociaux (foyers, maisons de quartiers, prisons, maisons de retraite, etc.)
- Éducatifs (établissements scolaires, écoles spécialisées, etc.)
- Etc.

Accès à la formation

- Individuels : l'inscription à la formation fait l'objet d'un contrat de formation professionnelle (article L 6353 du code du travail) signé entre le stagiaire et l'organisme de formation.
- Salariés : possibilité de prise en charge par le fonds de formation de votre entreprise (Fongecif, Uniformal, ANFH, AFDAS...) ou de la collectivité qui vous emploie et signature d'une convention de formation.
- Demandeurs d'emploi : se renseigner auprès de votre Pôle Emploi.
- Dans tous les cas, le stagiaire doit être adhérent de l'association AFRATAPEM (année civile).

Informations pratiques

L'enseignement se déroule à Tours. Nombreuses possibilités d'hébergement et de restauration à proximité.



Nota. Une Guilde des art-thérapeutes a été créée afin d'accréditer les professionnels dûment diplômés des universités françaises qui respectent le code de déontologie art-thérapeutique.

Un Repère Métier présente la profession d'art-thérapeute (fascicule disponible sur simple demande).

○ Enseignement théorique et activités spécialisées pratiques : 56 h.

Module 1 Les fondements des études scientifiques en Art-thérapie (21h.) Du 1er au 3 octobre 2012

- mécanisme humain, biologie (introduction)
- histoire et histoire des arts (généralités)
- étude de textes
- animations artistiques à thèmes

Module 2 les fondements de l'art-thérapie (14h.) Les 17 et 18 novembre 2012

- introduction aux mécanismes sanitaires
- histoire de l'art par technique artistique

Module 3 Etat des connaissances des étudiants et exposés (21h.) Du 10 au 12 décembre 2012

- présentations/exposés par les étudiants :
 - 2 textes choisis par l'élève traitant de l'Art, de la maladie ou de l'histoire de la pensée (2 thèmes au choix)
- introduction à l'Art-thérapie
- corrections personnalisées.

○ Travail individuel : 80 à 140h.

Entre chaque module de regroupement (à distance)

- travaux à adresser par mail ou courrier postal
- correction et suivi
- soutien méthodologique (contacts par mail ou téléphone)

Entre le 1er et le 2ème module

2 ouvrages à étudier et à résumer :

- un ouvrage qui traite de l'Art
- un ouvrage qui traite d'une difficulté dans le secteur sanitaire, social ou éducatif.

Entre le 2ème et le 3ème module

Un chapitre à préparer en vue d'une présentation écrite et orale :

- un texte choisi par l'élève après accord de la commission pédagogique.
- description d'une difficulté dans le secteur sanitaire, social ou éducatif.